

Relations économiques nippo-suisse

La Suisse compte au nombre des premiers pays qui prirent pied au Japon, grâce à une initiative de ses milieux industriels. Vers 1860, on dénombrait à Yokohama 8 commerçants suisses sur un effectif de 242 résidents étrangers. Pour assurer une protection à ces pionniers du commerce extérieur de la Confédération helvétique, le Conseil fédéral, fort d'une promesse antérieure, décida d'envoyer une mission extraordinaire au Pays du Soleil levant et de conclure un traité d'amitié et de commerce avec le gouvernement de l'Empire. C'est le 9 février 1864, après quelque dix mois d'attente, de discussions et de patients efforts, que le Neuchâtelois Aimé Humbert signa avec le Shogun l'instrument prévoyant notamment l'ouverture d'une représentation diplomatique et consulaire, ainsi que la liberté de résidence et de commerce dans les ports francs. La marche des temps rendit nécessaire à deux reprises une révision de ce traité. La dernière date du 21 juin 1911. Aux termes du traité d'établissement et de commerce mis alors sur pied, les parties contractantes se sont accordé, dans les domaines que couvrent de tels arrangements, le traitement national et le traitement de la nation la plus favorisée. Conclu pour une période de 12 ans, il a été reconduit tacitement d'une année à l'autre et est aujourd'hui encore en vigueur dans sa forme primitive. C'est dire que, en résistant à l'épreuve du temps, il s'est révélé être un instrument adéquat et qu'il a répondu à l'attente des parties.

Quelques membres de la mission Humbert restèrent au Japon pour y fonder des maisons de commerce, dont l'une existe encore de nos jours. A l'origine, ces maisons exportaient surtout de la soie grège et importaient des montres et des cotonnades. Le cercle des commerçants et la gamme des produits échangés se sont par la suite fortement élargis, on le conçoit.



D'après les données de la statistique suisse, le commerce entre les deux pays a évolué durant les cinq dernières années comme suit :

	<u>Exportations</u>	<u>Importations</u>	<u>Soldes</u>
	(en millions de francs suisses *)		
1958	94,7	64,0	+ 30,7
1959	99,9	94,7	+ 5,2
1960	127,5	115,8	+ 11,7
1961	182,4	138,0	+ 44,4
1962	204,2	162,0	+ 42,2

*) 1 Fr.s. = 83,3

L'examen de ces chiffres permet de faire les quelques constatations suivantes :

a) Depuis 1958, les échanges commerciaux nippon-suisse ont progressé d'une manière ininterrompue, à l'exportation aussi bien qu'à l'importation ; le taux de croissance annuel des échanges pris globalement, c'est-à-dire dans les deux sens, a été successivement de 22.6, 25.0, 31.6 et 14.3 %.

b) De 1958 à 1962, période envisagée dans son ensemble, l'augmentation a été de 115.6 % à l'exportation et de 153.1% à l'importation ; elle a donc été plus marquée pour le Japon que pour la Suisse.

c) Le commerce entre les deux pays, quand il est considéré sous l'angle de nos statistiques, laisse traditionnellement un solde actif en faveur de la Suisse ; toutefois, si l'on tient compte de la disproportion des chiffres de population - actuellement 5,5 et 95 millions d'âmes -, le Japon est en réalité nettement gagnant : le rapport en sa faveur était de quelque 14 à 1 per capita en 1962. Pour illustrer ce fait en termes d'opération commerciale, disons que, cette année-là, chaque Suisse a acheté pour 29,45 francs de produits japonais et que chaque Japonais a acheté pour 2,15 francs de produits suisses.

d) Grâce en partie au boom des investissements industriels au Japon, la Suisse a pu doubler ses exportations en l'espace de trois ans (1960 à 62).

e) Les échanges de la Suisse avec le Japon, pays devenu notre meilleur client d'outre-mer après les Etats-Unis, n'ont guère été entravés l'année dernière par le coup de frein donné à l'expansion économique par le gouvernement de Tokyo ; on note uniquement un ralentissement du rythme de croissance.

Au cours de la période considérée, la structure des principales exportations et importations est restée sensiblement la même. On trouve en tête, du côté suisse, les machines, appareils et instruments, les produits chimico-pharmaceutiques et les matières colorantes, les produits horlogers et, du côté japonais, la soie grège et les produits textiles, les appareils radiophoniques, les perles, les composés aminés, les conserves de poissons, les appareils photographiques et cinématographiques.

Relevons aussi que l'apport technique de la Suisse est important, puisque, dans la liste des pays qui concluent des contrats de licence avec le Japon, notre Etat occupe le 3e rang après les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne. Cette exportation de "know how" rapporte à la Suisse des revenus non négligeables que n'embrasse pas la statistique douanière et elle contribue, pour une part qu'on veut croire utile, au renforcement du potentiel économique du Japon.

En ce qui concerne l'avenir des relations nippo-suisse, il est hasardeux de vouloir se le représenter, le sort des deux économies étant étroitement lié à l'évolution de la conjoncture mondiale. Tentons néanmoins d'entrevoir si les positions que notre commerce extérieur s'est acquises sur le marché japonais sont susceptibles d'être maintenues, voire améliorées. La réponse devrait être affirmative du moment que le Japon s'est engagé dans la voie de la libération des échanges avec l'étranger. Demeurent encore contingentés quelque dix pour cent des produits importés : articles de luxe et produits sensibles tels qu'automobiles, réfrigérateurs, calculateurs électroniques, certains types de machines et machines-outils, etc.

Dans le domaine des biens d'équipement, il semble que, grâce à la qualité et au haut rendement de ses produits, notre

industrie des machines continuera de trouver des débouchés intéressants et prometteurs au Japon, où l'effort d'investissement porte maintenant sur la rationalisation et la modernisation de l'appareil de production. Facteur déterminant de ce développement, fort bien compris d'ailleurs des chefs de file de nos industries, un apport simultané de "matière grise" conditionnera sans doute de plus en plus le volume des ventes de matériel. Sur ce point, comme on l'a relevé plus haut, une coopération active existe déjà entre les deux pays. Et de nouvelles initiatives se manifestent, révélant la confiance d'industriels et de financiers dans la mise en commun de certaines ressources et leur exploitation en étroite collaboration.

Quant aux biens de consommation, la politique de la porte ouverte devrait faciliter leur accès sur le marché japonais. Dans ce pays qui compte près de cent millions d'âmes, l'essor économique s'est traduit par un relèvement manifeste du niveau de vie, du moins pour une large couche de la population. La demande est là, car le consommateur japonais a un penchant marqué pour les produits étrangers, nonobstant l'amélioration qualitative des articles nationaux. Ce penchant, chez ce peuple insulaire, tient à un désir, en partie inassouvi, de connaître ce qui se fait ailleurs. Dans le contexte du programme de libération japonais, à condition bien entendu qu'il soit mené à bonne fin et ne soit pas entravé d'une manière ou d'une autre, il conviendrait donc de ne pas négliger ce secteur de la consommation et de tirer parti de dispositions qui paraissent favorables. Cela présuppose, il va sans dire, un effort de prospection soutenu. S'il est accompli sur place, les résultats s'en trouveront assurément meilleurs.

Dans le cadre de ce sujet, il vaut la peine, nous semble-t-il, d'établir un rapprochement entre les éléments qui conditionnent les structures des deux économies. On remarque d'emblée un certain nombre de traits communs, à la fois sur le plan fondamental et dans les solutions que, face aux problèmes qu'a engen-

drés la révolution industrielle au XIXe siècle, les deux pays ont été amenés à adopter. Il est vrai que le Japon, qui a un accès direct à la mer et à son vaste trésor alimentaire, a pu devenir une des grandes nations de marins et de constructeurs de navires. La Suisse, en revanche, est un pays strictement continental. Mais à part cette importante différence, les ressemblances dominent de manière frappante.

La nature n'a guère favorisé les deux pays pour l'agriculture. Le sol est en grande partie montagneux, propre seulement à la forestation et, grâce encore à l'abondance des pluies, à la production d'énergie hydro-électrique. Quant aux terres arables, elles ne suffisent de loin pas à nourrir une population à forte densité. L'un et l'autre pays sont pauvres en ressources minérales : pas de pétrole, très peu de minerais. Ils doivent importer les matières premières nécessaires à leur développement économique, ainsi qu'un grand nombre de produits alimentaires.

Aux prises avec les mêmes difficultés, la Suisse et le Japon ont suivi des voies parallèles, qui les ont conduits à s'industrialiser et à exporter pour payer d'abondantes et croissantes importations. Manquant de ressources naturelles comme nous l'avons vu, ils ont résolu leurs problèmes avec leurs ressources humaines. Sur ce plan, fort heureusement, ils ont pu tirer parti de certains avantages. Leur main-d'oeuvre, en effet, est assidue à la tâche et habile à exécuter tous travaux manuels et techniques. Et le génie inventif n'est pas absent.

En dépit donc de positions de départ plutôt désavantageuses, les deux pays ont été en mesure, grâce à la qualité de leur main-d'oeuvre, de s'intégrer au processus industriel et d'avancer sur la voie du progrès économique. En développant des méthodes de fabrication modernes, ils ont pu transformer des matières premières relativement bon marché en précieux produits finis et les exporter pour acquérir les devises indispensables à des achats accrus de nouvelles matières premières. Suisses et Japonais ont pleinement exploité cette possibilité et, pour la rendre opérante, ont mis sur pied d'adéquats systèmes bancaires

et d'assurance. Sans cesse à la recherche de débouchés nouveaux pour leurs produits qui s'accroissaient en nombre et se diversifiaient, ils ont acquis l'art de prospector les marchés internationaux. Comme le renforcement de leur potentiel industriel s'accompagnait d'une consommation toujours plus grande d'énergie et que l'importation de carburants liquides est coûteuse, ils ont développé au maximum leurs ressources hydro-électriques et sont parvenus incidemment à une grande maîtrise dans la fabrication des machines électriques.

Ainsi, par des voies et à partir de données similaires, la Suisse et le Japon ont résolu en quelque sorte un paradoxe économique. Bien que leurs usines dépendent de l'étranger à 100 % pour la plupart des matières qu'elles transforment, ils comptent, mutatis mutandis, au nombre des grands pays exportateurs et sont en mesure de soutenir la concurrence d'Etats largement dotés en ressources naturelles. Du fait de ces similitudes, ils se trouvent eux-mêmes, pour nombre de produits, en état de compétition sur les marchés du monde. Ce heurt n'est pas pour autant une cause de friction. Tout au contraire, n'y a-t-il pas dans toute situation de même nature matière à un courant réciproque de sympathie ? Assurément, car les problèmes de l'un sont aussi les problèmes de l'autre.